




TOUT SAVOIR SUR LE PARTENARIAT 2022




LE PACK SOLIDAIRE – Un pack unique et accessible pour vous soutenir !
Reconduction d'un pack solidaire à petit prix (contexte sanitaire COVID-19).

12€^{TTC}
Au lieu de 72€





ACCOMPAGNEMENT

-  Accès à l'espace Pro et à notre centre de ressources en ligne || Envoi du bilan d'activités annuel || Envoi de notre Newsletter Pro 4 saisons || Assistance aux porteurs de projets avec suivi personnalisé
-  Accès à l'atelier numérique « Google My Business » - Créer et piloter son compte GoogleMyBusiness
-  Accompagnement spécial « Développement durable » || Sensibilisation et éco-gestes

COMMUNICATION


 Référencement de votre / vos offre(s) avec saisie et actualisation des données sur notre site web de destination www.pyrenees31.com, mais aussi sur le site de Haute-Garonne Tourisme www.hautegaronnetourisme.com selon typologie de l'offre – soumis à conditions)

Mise à disposition de notre KIT COMMUNICATION







-  - Editions de l'Office de Tourisme, sur demande
-  - Wigdet « Calaméo® » à intégrer à votre site internet pour consulter notre documentation en ligne
-  - Sticker 'Partenaire 2022' & éléments de charte graphique Pyrénées 31 pour soutenir votre communication
-  - Accès exclusif à la photothèque - vidéothèque de la destination en ligne (plus de 1 000 photos...)

 Parution dans notre magazine de destination Pyrénées 31 (Hors hébergements touristiques).
Le Mag' a été lauréat du grand concours national des Trophées de la Communication en 2020,
il est devenu le 1^{er} Magazine sensoriel de France édité par un Office de Tourisme en 2021.

COMMERCIALISATION

 Commercialisez votre / vos offre(s) grâce à notre nouvelle solution de commercialisation elloha® !
Bénéficier des services de la Centrale de Réservation ou prenez votre indépendance sur notre Place de Marché.
L'abonnement Elloha® Startup est offert (prix public 19,00€ / mois) et vous bénéficiez d'un tarif préférentiel sur les abonnements « Connect » & « Magic ». Plus d'informations : <https://www.elloha.com/#page-block-hdhd0as7ufn>

SOUSCRIVEZ A NOS OPTIONS POUR GAGNER EN VISIBILITE

- | | | | |
|---|------------------------------------|--|--|
|  <p>OPTION 1 : WEEBNNB</p> <p>Mon site web clé en main avec WEEBNNB !
<i>Création, hébergement, URL perso, assistance...</i></p> | <p>86,40€^{TTC}</p> |  <p>OPTION 4 : PUBLICITE FLYERS ACCUEIL</p> <p>Diffusez vos flyers dans nos espaces accueil
<i>Limité à 1 modèle par partenaire, format maxi A4</i></p> | <p>180€^{TTC}</p> |
|  <p>OPTION 2 : VISIBILITE PREMIUM</p> <p>Ma visibilité renforcée sur le web !
<i>Descriptif web éditorial, publicité réseaux sociaux</i></p> | <p>120€^{TTC}</p> |  <p>OPTION 5 : ATELER NUMERIQUE COLLECTIF</p> <p>Créer et piloter son compte GoogleMyBusiness
<i>Atelier, échanges, bonnes pratiques – format : 2h</i></p> | <p>30€^{TTC}</p> |
|  <p>OPTION 3 : PUBLICITE SUR ECRAN HD</p> <p>Faites votre promotion sur écran géant</p> | <p>120€^{TTC}</p> |  <p>OPTION 6 : ENCART PUB MAG'2022</p> <p>Votre publicité dans notre Mag' 4 saisons 2022
<i>¼ page : 600€ - ½ page : 1 200€ - Pleine page : 1 800€</i></p> | <p>600€^{TTC}
à 1800€^{TTC}</p> |

300€^{TTC}

PACK COMMERCES VISIBILITE +

Vous êtes commerçants et vous souhaitez augmenter votre visibilité ?
Soyez visibles sur www.pyrenees31.com / Votre pub sur écran HD / Vos offres promo en « bons plans » - site web

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PARTENARIAT 2022

VALIDABLES DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Un prestataire qui souhaite être partenaire de l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées Haut-Garonnaises doit avoir une adresse située sur l'une des 76 communes de la destination.

Pour un prestataire ayant une adresse située en dehors du territoire, une majoration tarifaire de 15 % s'applique, il devra également adhérer ou devenir partenaire de l'Office de Tourisme de son territoire.

Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer et définir les modalités de vente pour les produits ci-dessous :

- Pack partenaire SOLIDARITE + 6 Options à la carte en complément
- Pack COMMERCES VISIBILITE +

1. CONDITIONS GENERALES DU PARTENARIAT

Le partenariat s'adresse à tous les professionnels du tourisme. Sont inclus les hébergeurs, restaurateurs, artisans-producteurs, prestataires d'activités.

Pour les commerces, une offre visibilité + est proposée pour 2022 afin de développer leur image.

Un prestataire qui souscrit à un pack solidarité devient partenaire de l'Office de Tourisme Intercommunal. Le partenariat entre le prestataire et l'Office de Tourisme Intercommunal est valable à condition que le bon de commande partenariat soit complété et validé. Cette validation vaut commande et donnera lieu à facturation.

Les informations indiquées sur le bon de commande engagent le responsable de l'établissement. Il s'engage à fournir à l'Office de Tourisme Intercommunal des informations complètes via le BAT communiqué afin de les diffuser largement. Cette activité doit être exercée en conformité avec la réglementation en vigueur. En aucun cas, l'Office de Tourisme Intercommunal ne sera tenu responsable des erreurs, omissions ou fausses informations déclarées sur les documents de partenariat pas plus que pour exercice de l'activité en dérogation à la réglementation.

Toute demande de partenariat pour les meublés de tourisme sera conditionnée à l'obtention d'un classement préfectoral ou d'un label, à cet effet, il sera demandé une copie de la Déclaration d'Activité, du classement et éventuellement du label.

*Plusieurs meublés ayant une même adresse = un partenariat par hébergement.

Toute demande de partenariat pour les hôtels, chambres d'hôtes, et hébergements insolites ne sera pas soumise à l'obtention d'un classement.

*Association regroupant plusieurs partenaires = un partenariat individuel par entité.

*Hôtel + restaurant sur une même adresse = un seul partenariat.

Tout retard de paiement de plus de 30 jours à partir de la date d'échéance de la facture entraînera une procédure de recouvrement des sommes dues par le Trésor Public. Dans cette attente, l'Office de Tourisme intercommunal s'autorise à suspendre ses services.

Le partenariat est possible tout au long de l'année, au même tarif que sur une année complète.

2. ENGAGEMENT DU PARTENAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

En devenant partenaire de l'Office de Tourisme Intercommunal, vous vous engagez à :

- Nous informer de toute modification de votre activité : changement périodes d'ouverture, événement ou fermeture exceptionnelle, changements de tarifs, changement de propriétaire, changement de coordonnées, etc...,
- Traiter et suivre les avis et réclamations enregistrés par l'Office de tourisme Intercommunal,
- Participer à nos enquêtes de satisfaction et enquêtes de conjoncture,
- Accueillir tout personnel de l'Office de Tourisme Intercommunal souhaitant visiter l'établissement / connaître l'activité,
- Transmettre votre documentation et les visuels sollicités aux formats demandés.

3. ENGAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

En tant qu'Office de Tourisme Intercommunal, nous nous engageons à :

- Vous accompagner et promouvoir votre activité,
- Vous aider à acquérir de nouvelles compétences par le biais d'ateliers

thématiques,

- Animer et favoriser votre mise en réseau,
- Vous mettre en relation avec les instances en charge de l'attribution de labels et de démarches qualité telles que : Qualité Tourisme, Clévacances, Meublé de Tourisme, Chambres d'hôtes Référence, Gîtes de France, Tourisme et Handicap... etc.,
- L'Office de Tourisme Intercommunal se réserve le droit de refuser ou suspendre votre partenariat dans les cas suivants :
 - Absence de bon de commande et du BAT signé, daté,
 - Absence ou défaut de règlement (de l'année N ou N-1),
 - Absence ou défaut de transmission du questionnaire de mise à jour de la base de données
 - Absence ou défaut de la copie du classement (meublés de tourisme et chambres d'hôtes)
 - En cas de réclamations graves et remarques récurrentes (en termes d'hygiène, sécurité, accueil, services annoncés défectueux, non conformes ou absents) et sans action d'amélioration constatée,
 - Toutes actions, prestations ou communication ne correspondant pas aux critères éthiques et / ou aux intérêts touristiques de la destination,

4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE SERVICES ET D'ACCOMPAGNEMENT

Pack partenaire SOLIDARITE au tarif de 12€ > Au lieu de 72€ TTC incluant les prestations ci-dessous :

- Accès au centre de ressources – Espace Pro
- Bilan d'activité annuel
- Envoi de notre Newsletters Pro – 4 Saisons
- Assistance aux porteurs de projets, suivi personnalisé
- Solution de commercialisation avec ELLOHA / place de marché / Centrale de Réservation
- Visibilité « standard » sur le site www.pyrenees31.com
- Accès à la photothèque et vidéothèque Pyrénées 31
- Parution dans notre Guide de Destination 2022
- Mise à disposition des éditions de L'office de Tourisme
- Sticker officiel « Partenaire Pyrénées 31 »
- Utilisation du logo et de la charte graphique Pyrénées 31
- Accès à l'atelier numérique « E Réputation »
- Accès à l'atelier commercialisation
- Saisie et actualisation de vos données – SIT Tourinsoft
- Intégration des e-brochures sur votre site via Calaméo
- Parution dans nos brochures E-dédiées
- Accompagnement et sensibilisation au développement durable

En option à la carte accessible à nos partenaires du secteur touristique :

- 30€ TTC accès à un atelier communication numérique collectif (2 heures).
- 86,40€ TTC site internet WEEBNB dédié (création, hébergement, maintenance, nom de domaine).
- 120€ TTC votre publicité sur nos écrans d'accueil HD.
- 120€ TTC VISIBILITE PREMIUM (Visibilité premium sur le site – Valorisation offres promo, pub et mise à l'honneur réseaux sociaux).
- 180€ HT pub des flyers dans nos espaces d'accueil.
- Encart publicitaire dans notre prochaine édition Mag Destination 2022
- ¼ PAGE – 600€ TTC
- ½ PAGE – 1200€ TTC
- PAGE COMPLETE – 1800€ TTC

Tarif prestataire touristique hors territoire de compétences et Espagne (CC Pyrénées Haut Garonnaises – 76 communes): majoration de 15% supplémentaire du montant total (le prestataire devra obligatoirement adhérer ou devenir partenaire de l'Office de Tourisme de son territoire).

2022 Pack COMMERCES VISIBILITE +

Tarif unique de 300 € TTC

(Visibilité sur le site www.pyrenees31.com + visibilité écran d'accueil Office de Tourisme + valorisation de vos offres promo sur notre site web).

5. FACTURATION

Toutes les prestations sont payables à 30 jours fin de mois à réception de la facture. Passé cette date, le prestataire recevra par mail une relance lui indiquant son retard et une information sur les risques encourus, c'est-à-dire la suspension momentanée de tous ses services et l'émission d'un titre paiement à J+30 à partir de la date d'échéance de la facture, payable auprès du Trésor Public.

Toute dette non réglée entraînera un recouvrement avec huissier de justice. Tout bon de commande validé est considéré comme accepté et constitue une réservation définitive des insertions sur les éditions et les supports numériques.